



# Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique

Asbl affiliée à la FMB  
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 Bruxelles  
Tél. 02 736 87 07. Fax 02 732 14 88. E-mail : info@fmwb.be

Bruxelles, le 02 novembre 2023

## A tous les clubs affiliés FMWB

Mesdames,  
Messieurs,

### Objet : Calendrier sportif 2024

En ce début novembre 2023 il est plus que temps de préparer au mieux la saison 2024 sur le plan du sport motocycliste belge. C'est pourquoi nous vous faisons parvenir ce courrier.

Nous vous rappelons que les demandes de dates au calendrier sportif 2024 de la FMB doivent **obligatoirement** s'effectuer via l'application **Magelan "FMB-BMB Club"**.

Vous devez donc inscrire votre épreuve ou votre entraînement libre via l'application Magelan "FMB-BMB Club" qu'il y a lieu de mettre à jour, puis sélectionner l'onglet "Mes évènements sportifs" et dans celui-ci choisir "Créer un nouvel évènement". Lisez aussi le texte proposé sous l'onglet "Aide".

Toutes les demandes d'inscription au calendrier sportif 2024 doivent être enregistrées dans l'application Magelan, **au plus tard le 20 novembre 2023**, sans distinction entre les épreuves Nationales et Internationales/Européennes.

Le secrétariat se chargera d'envoyer à chaque Président Sportif Provincial une synthèse des dates demandées par les clubs de la Province concernée.

Nous vous rappelons que depuis 2020, la FIM a apporté d'importantes modifications dans les licences FIM Grand Prix, FIM Europe, Championnat d'Europe et FIM Internationale.

En fonction de ces changements, la FMB, en accord avec les fédérations affiliées, a décidé, dans l'intérêt des clubs organisateurs, d'unifier les types d'épreuves Européennes et Internationales sous l'appellation "Internationale/Européenne". Il ne subsiste donc plus que trois types d'épreuves : Régionale, Nationale et "Internationale/Européenne".

Depuis 2020, la FMB a également décidé d'établir, dans toutes les disciplines, un calendrier des journées d'entraînements libres. L'application Magelan permet donc également d'inscrire ces journées d'entraînements libres.

Tous les participants à ces entraînements libres devront être en possession au minimum d'une licence "entraînement" qui pourra être souscrite à la journée via l'application Magelan ou sur place sur base d'un tarif spécifique.

Depuis 2020, toutes les licences "compétition", dans toutes les disciplines, sont valables pour tous les entraînements organisés sur circuit fermé en Belgique ou à l'étranger.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les demandes de date ne seront transmises à la F.M.B. pour parution au calendrier qu'après paiement des droits calendrier et de la cotisation 2024. Ces paiements **devront être effectués par les clubs demandeurs exclusivement via l'application Magelan, après réception d'un courriel de la FMWB les y invitant**. Le Secrétariat de la FMWB enverra ensuite à chaque club les factures correspondantes acquittées. Le Comité Calendrier de la Commission sportive de la FMB déterminera le calendrier national.
- il est indispensable de spécifier 3 dates plausibles par épreuve sollicitée sauf si elle se dispute sur un circuit permanent loué par l'organisateur ;
- en cas d'annulation avant le **31/01/2024**, les droits calendrier seront remboursés. Dans tous les autres cas, les montants restent acquis à la F.M.W.B ;

Vous trouverez ci-après le tarif des différents droits calendriers applicables en 2024.

Motocross International / Européen .....	310,00 €	Enduro International./ Européen .....	93,00 €
Motocross / Courses sur Route régional .....	9,50 €	Enduro National .....	38,00 €
Courses sur Route International. /Européenne ...	310,00 €	Track-Race International. / Européen .....	186,00 €
Classic Bike sur Route International / Européen ..	310,00 €	BEX International. /Européen .....	93,00 €
Course de côte / Sprint International / Européen .	186,00 €	BEX National .....	38,00 €
Trial International. / Européen .....	56,00 €	Quads International. / Européen .....	93,00 €
Trial National .....	38,00 €	Dragrace International. / Européen .....	93,00 €
Gymkhana national.....	38,00 €	Supermoto International. / Européen .....	310,00 €
Gymkhana International. / Européen.....	56,00 €	eBikes International. / Européen.....	56,00 €
Entraînements libres toutes disciplines .....	10,00 €		

Tout changement de date demandé après le **15 mars 2024** sera considéré comme une nouvelle inscription entraînant de nouveaux droits d'inscription au calendrier.

Passé le **30 novembre 2023**, toutes adjonctions et modifications au calendrier seront soumises à l'approbation du Bureau Permanent de la Commission sportive nationale.

Les demandes introduites par un club après l'établissement du calendrier FMB, pour une date à laquelle une autre épreuve est déjà inscrite, doivent être transmises par la Fédération Affiliée (FA) de ce club à la FMB ainsi qu'à l'autre FA. La FMB inscrira l'épreuve au calendrier avec la mention "sous réserve". Il appartient aux FA d'obtenir dans les huit jours l'accord écrit de leur(s) club(s) ayant déjà inscrit une épreuve à cette date.

Aucune réaction du club concerné dans ce délai, sera considérée comme un accord.

En cas de refus, le demandeur pourra introduire un appel auprès du Bureau de la Commission Sportive Nationale de la FMB qui prendra la décision définitive d'inscrire ou non l'épreuve au calendrier.

La F.M.W.B. ne peut être tenue responsable des changements de date apportés aux calendriers FIM & FIM Europe.

Pour toute épreuve, le Conseil d'Administration de la F.M.W.B. a décidé la mise en place d'un système de droit d'organisation inchangé, applicable pour la saison 2024 sur base du tarif suivant :

<b>MOTOCROSS</b>
Belgian Master of MX : 7,00 € par inscription
MX International/Européen : 3,00 € par inscription
Classic bike : 1,00 € par inscription
Régional (FPCNA - AMPL - enfants et adultes) : 0,25 € par inscription

<b>COURSES SUR ROUTES</b>
Circuit Routier : C.B. : 2 % du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 12,00 € par inscription
Circuit Routier : hors CB : 2 % du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 15,00 € par inscription
Circ. Perm. ou semi-permanent. : CB : 2 % du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 12,00 € par inscription
Circ. Perm. ou semi-permanent. : hors CB : 2 % du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 15,00 € par inscription
Epreuve "PROMO VARIO» : C.B.: 1,00 € par inscription (Champ. Wallonie : 0,50 €)
Epreuve petites cylindrées (cyclos, Mini motos, pocket bike,..): Hors C.B. : 2,50 € par inscription
<b>SUPERMOTO</b>
CB : 2,50 € par inscription
Manifestation Hors CB : 25,00 € par inscription
<b>ENDURO</b>
CB : 0,50 € par inscription
Hors CB : 1,00 € par inscription
<b>TRIAL</b>
CB : 0,50 € par inscription
Hors CB : 1,00 € par inscription
<b>REGULARITE</b>
1,00 € par inscription
<b>BEX (BEGIAN ENDURANCE CROSS)</b>
C.B. : 1% du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 1,00 € par inscription
Hors C.B. : 1% du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 2,00 € par inscription
<b>MOTO CLASSIC</b>
- Course sur route, tout circuit, C.B. ou hors C.B. : 1% du droit d'inscription ou du loyer avec un minimum de 5,00 € par inscription
- Autre discipline : voir tarif de la discipline
<b>GYMKHANA</b>
Tout type de compétition 1,00 € par inscription
<b>eBIKES</b>
Tout type de compétition 1,00 € par inscription

N.B : Par inscription, il faut entendre tout coureur ou équipe ayant participé aux essais.

Des frais administratifs ainsi que la prime d'assurance individuelle commissaires/officiels (revue et uniformisée depuis 2020 afin d'obtenir la même couverture d'assurance dans toutes les disciplines) sont ajoutés à la facture d'assurance en Responsabilité Civile circulation/organisation (primes majorées de 10 % par rapport à celles de 2023).

Afin de répondre à la demande des clubs souhaitant uniquement organiser des séances d'entraînements libres, une nouvelle tarification est également proposée. Le rapport d'homologation du circuit prévoira les dispositions en matière de sécurité passive et active pour ces types d'entraînements libres.

Les différents barèmes, par discipline, sont les suivants :

DISCIPLINE	Frais administratifs (*)	Assurance RC (**)	Assurance ind. commissaires officiels (***)
Courses sur route circuit (semi) permanent	250,00 €	(1) 4.828,79 €	155,00 €
Courses sur route autres circuits	250,00 €	(1) 5.472,39 €	155,00 €
Courses sur route Classics Bike circuit (semi) permanent (1)	253,01 €	(1) 2.816,79 €	155,00 €
Courses sur route Classics Bike circuit autres circuits (1)	253,01 €	(1) 3.219,19 €	155,00 €

DISCIPLINE	Frais administratifs (*)	Assurance RC (**)	Assurance ind. commissaires officiels (***)
Course sur route Petites cylindrées/Régionales			
Cyclo 49cc, Scooter 70, moto de série 125cc (4tps max 15 CV) en Belgique		773,27	
Id en France		920,79	
Id + moto de série 250 CC 4 tps en Belgique	253,01/19,00 €	1.190,84	155,00 €
Id en France		1.309,80	
Id + Monobike 450cc-650cc 4 tps en Belgique		1.623,87	
Id en France		1.786,85	
Enduro	90,25 €	627,74 €	155,00 €
Motocross / Motocross régional	253,61/19,00 €	(1) 3.058,23 €	155,00 €
Motocross / Motocross régional organisé en France	380,42/28,50 €	(1) 3.364,05 €	155,00 € ***
Régularité sur Route - Rallye	45,89 €	218,31 €	155,00 €
BEX (Belgian Endurance Cross)	102,65 €	610,49 €	155,00 €
Supermoto	253,77 €	(2) (1) 4.023,99 €	155,00 €
Supermoto sur circuit permanent	253,77 €	(2) (1) 2.816,79 €	155,00 €
Trial	9,55 €	(3) 284,90 €	155,00 €
Gymkhana	10,00 €	(3) 284,90 €	155,00 €
eBikes	10,00 €	81,40 €	155,00 €
Entraînements libres MX	10,00 €	(1) 458,73 €	105,00 €
Entraînements libres CSR sur circuit routier	10,00 €	(1) 820,86 €	105,00 €
Entraînements libres Classics Bike sur circ. routier	10,00 €	(1) 482,88 €	105,00 €
Entraînements libres Supermoto sur circ. non permanent	10,00 €	(1) 603,60 €	105,00 €
Entraînements BEX (Belgian Endurance Cross)	10,00 €	91,57 €	105,00 €

(1) "Bonus no claim" de 10 % si l'épreuve se déroule sans sinistre RC.

(2) Ristourne de 10% si moins de 150 participants.

(3) Prime réduite à 91,57 € si l'entièreté de l'épreuve se déroule sur terrain privé sans aucun passage sur la voie public durant toute la manifestation.

(\*) Les frais administratifs sont dus par tous les organisateurs. Ils sont majorés de 50% pour les épreuves à l'étranger.

(\*\*) A partir du 2ème jour d'activité, la prime RC est majorée de 50% par jour supplémentaire.

(\*\*\*) Les assurances individuelles commissaires pour des épreuves organisées hors du territoire belge doivent être majorées de 5,00€ par jour de prestation et par commissaire afin d'activer la couverture en rapatriement.

Pour les Grand Prix, si les normes FIM sont exigées, une surprime de 402,40 € sera portée en compte. Si la couverture doit être activée 2 jours avant et 2 jours après l'épreuve, une majoration de 402,40 € sera également demandée.

Pour le championnat du monde d'endurance (EWC) pour obtenir l'extension des garanties imposées par le promoteur Discovery, une surprime de 1.155,00 € sera demandée et dans ce cas la surprime 402,40 € n'est évidemment pas due.

La FMWB a sollicité une assurance individuelle, identique à celle qui couvre les commissaires et officiels, pour couvrir les bénévoles du club qui participent à la préparation de l'épreuve et du circuit durant les huit jours qui précèdent le ou les jours d'organisations ainsi que ceux qui participent au démontage des installations après l'épreuve durant les huit jours qui suivent. Cette assurance constitue une option à choisir par le club organisateur, elle est proposée au prix de 125,00 € taxes comprises.

Lors d'épreuves organisées à l'étranger, l'organisateur devra prouver que sa police d'assurance RC couvre les mêmes montants que ceux de la police FMWB. En cas d'épreuves en France, cette couverture en RC doit être souscrite obligatoirement via la FMWB.

Les conditions d'organisation pour une épreuve "**Belgian Masters of Motocross**" seront prochainement définies. Les clubs intéressés sont invités à prendre contact avec la Fédération pour connaître les détails liés à cette épreuve.

Le système de soutien aux organisateurs d'épreuves supplémentaires est reconduit. N'entrent en ligne de compte pour l'attribution éventuelle de ce soutien financier, que les épreuves organisées sur le territoire belge. Ces interventions sont limitées à 3 par club et par an sur base d'épreuves supplémentaires par rapport à celles qui ont été inscrites par le club au calendrier les trois dernières années. Le Bureau Exécutif devra donner son accord pour l'octroi de ce soutien.

Les montants prévus sont les suivants :

<b>MOTOCROSS</b>	
MX :	1 800,00 €
<b>COURSES SUR ROUTES</b>	
Circuit Routier, Permanent ou Semi-Permanent	4 000,00 €
Epreuve "PROMO VARIO", et petites cylindrées (cyclos, scooter, mini motos, pocket bike)	750,00 €
<b>SUPERMOTO</b>	
Epreuve Européenne / Internationale	1 750,00 €
<b>ENDURO</b>	
Epreuve Nationale, Européenne / Internationale	300,00 €
<b>TRIAL - GYMKHANA</b>	
Epreuve Nationale, Européenne / Internationale	150,00 €
<b>REGULARITE</b>	
Epreuve Nationale, Européenne / Internationale	150,00 €
<b>BEX (Belgian Endurance Cross)</b>	
Epreuve Nationale, Européenne / Internationale	300,00 €
<b>MOTO CLASSIC</b>	
Epreuve Européenne / Internationale	950,00 €

**Les clubs intéressés par la location du Circuit de Mettet sont priés de prendre contact avec le secrétariat.**

Enfin, nous attirons encore votre attention sur l'application du décret en matière de lutte contre le dopage en Communauté française. Ce décret stipule que l'association veille au respect de l'obligation d'habiliter un membre du personnel d'encadrement pour assister un sportif mineur lors des contrôles antidopage, en l'absence de son représentant légal sur les lieux du contrôle. Ce membre du personnel encadrant peut-être par exemple un directeur de course, son adjoint ou autre délégué présent sur le lieu de l'épreuve ou à défaut, un responsable du club organisateur.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires qui vous seraient encore nécessaire et dans l'attente de de pouvoir valider votre demande de date dans l'application Magelan, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour la F.M.W.B. a.s.b.l.

Didier FREROT

Président